Plan Local d'Urbanisme

Commune de
SAINT-VINCENT LES FORTS

Alpes de Haute-Provence

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et documents graphiques
5. **Annexes**

51. Annexes sanitaires
52. Emplacements réservés
53. Servitudes
54. Risques
55. **Exploitations agricoles**
56. Droit de Préemption Urbain
57. Autres éléments d'information

POS initial
Approuvé le : 10 Février 2000
Modifié le : 12 Janvier 2005

REVISION
Arrêté par délibération du conseil municipal du : 22 Août 2017

Jean-Michel TRON, Maire

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 15 Octobre 2018

Jean-Michel TRON, Maire



SCOP EURECAT, Urbanistes
18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP
Tel : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com

Les périmètres de réciprocité sont donnés ici à titre informatif au moment de l'approbation du PLU.

Il appartiendra aux services compétents de vérifier l'exactitude des éléments et de tenir compte des éventuelles évolutions des exploitations au moment du dépôt d'une demande d'autorisation ou d'information.

COMMUNE

SAINT-VINCENT LES FORTS

Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art.111-3 du Code Rural)

Légende

- Bâtiment agricole
- Distances réciproques à respecter
- Elevage Bovin
- Elevage Porcin

Plan de situation



Echelle

1/5000

Date

15 Octobre 2018

NORTH

EURECAT



COMMUNE

SAINT-VINCENT LES FORTS

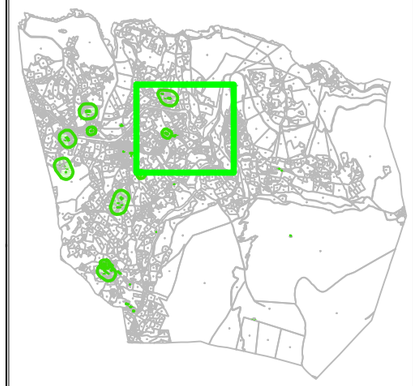
Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art.111-3 du Code Rural)

Légende

- Bâtiment agricole
- Distances réciproques à respecter
- Elevage Bovin
- Elevage Porcin

Plan de situation



Echelle

1/5000

Date

15 Octobre 2018

NORTH

EURECAT

COMMUNE

SAINT-VINCENT LES FORTS

Exploitations agricoles

Localisation des exploitations agricoles et distances réciproques à respecter vis à vis des tiers (Art.111-3 du Code Rural)

Légende

- Bâtiment agricole
- Distances réciproques à respecter
- Elevage Bovin
- Elevage Porcin

Plan de situation



Echelle

1/5000

Date

15 Octobre 2018

NORTH

EURECAT